

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 31 (1895)

**Heft:** 18

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXI<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 18



GENÈVE

15 Septembre 1895

# L'ÉDUCATEUR

ORGANE  
DE LA  
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

---

**Sommaire.** — L'Instruction primaire, son but et son programme. — Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise, à Payerne. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique : Exercices scolaires : langue française. — Dessin.

---

## L'INSTRUCTION PRIMAIRE

### Son but et son programme

V

Trois conditions sont indispensables pour que l'instruction populaire ait la force de lutter et d'atteindre son but :

- 1<sup>o</sup> Un budget large sans mesquinerie aucune ;
- 2<sup>o</sup> Un corps enseignant à la hauteur de sa tâche, qui s'y dévoue, et dont on saurait reconnaître la grandeur de la mission ;
- 3<sup>o</sup> Un programme raisonnable propre à ouvrir l'intelligence sans la bourrer d'inutiles détails, qui enseigne à la jeunesse un petit nombre de choses et de faits, mais essentiels, exacts, bien compris, bien appris.

VI

Un budget large établi sans économie étroite, généreux surtout parce qu'il serait consacré aux déshérités, permettrait de dédoubler les classes autant qu'il serait nécessaire de le faire (25 élèves maximum de la classe). Des classes spéciales seraient créées pour ceux dont l'intelligence est plus lente, pour ceux que la maladie menace et affaiblit, dont le corps tout autant que l'intelligence réclame une sollicitude éclairée et douce.

On confierait à des professeurs l'enseignement de certaines branches d'étude (gymnastique, allemand, travaux manuels), comme on les leur confie dans les établissements d'instruction secondaire.

Dans des conditions plus normales, et rationnelles le maître de classe serait à même de donner une plus large part à l'éducation forcément négligée à l'école avec le surmenage actuel des maîtres et des enfants ; elle est cependant, pour l'avenir de ces derniers, une des pierres d'angle de la réussite.

Dans une classe peu nombreuse, à peu près homogène, chaque enfant, presque chaque pensée peuvent être suivis pas à pas par l'éducateur conscientieux. Il saura différencier sa méthode, sa discipline même, selon les caractères, parce qu'il aura le temps matériel de les connaître. Il pourra extirper les idées fausses, les habitudes mauvaises, agir enfin avec plus d'aisance et de sûreté, appliquer à tous et pour tout les principes d'une pédagogie étudiée.

D'autre part, les locaux sains et commodes seraient pourvus de collections aussi variées et complètes que le nécessite le programme de l'enseignement intuitif.

L'hygiène enfin, une hygiène surveillée de près par des médecins attachés aux écoles, un service médical établi en faveur des enfants chétifs, mal soignés dans leur famille, anémiés par la misère, rachèteraient bien des vies.

Car l'école, on ne le répétera jamais trop, doit non seulement développer l'intelligence, mais sauvegarder la santé morale et physique de l'être qu'on lui confie.

Rien ne doit être laissé au hasard dans cette éducation première. L'enfant, c'est l'homme de demain. On met un tuteur à l'arbre trop frêle et que le vent menace de briser avant qu'il ait pu produire, on laisse l'enfant du pauvre, végéter à l'aventure, miné par la misère ou la maladie, sans que l'Etat tente rien pour éloigner les souffrances qui le guettent.

Pourtant, c'est son devoir à l'Etat de veiller sur tous et mieux encore sur les déshérités.

## VII

De tous ceux qui se vouent à l'instruction de l'enfance, l'instituteur primaire est celui qui a la tâche la plus lourde, la plus difficile, la responsabilité la plus grande.

Sa situation cependant est loin d'être brillante. Tout au bas de l'échelle, confiné dans une position précaire, sans aucun espoir d'en sortir, on lui demande beaucoup, on lui donne fort peu !

Faut-il s'étonner que certains se désintéressent de leur tâche et s'enlisent dans la routine ?

Si, au moins, un stage de quelques années dans l'école populaire servait de point de départ à un avancement quelconque, on créerait parmi le corps enseignant une émulation salutaire et l'on prépareraît pour l'enseignement supérieur des maîtres ayant fait leurs preuves.

Du coup ou élèverait le niveau intellectuel de toute une classe de fonctionnaires ; on vivifierait par l'espoir leur enseignement : ce serait justice et progrès.

Le mode actuel de recrutement des régents primaires demande également quelque amélioration.

Un diplôme ne peut suffire pour faire un bon maître, là où l'expérience plus qu'en aucune autre carrière est indispensable.

Le cœur ouvert et bienveillant, franc et loyal, que l'instituteur sache aimer aussi bien que punir!

Sa valeur morale doit être supérieure peut-être à ses capacités intellectuelles, afin que l'enfant trouve en lui toujours l'ami qui conseille, celui qui ne peut avoir tort.

A lui, sans doute, de s'élever à la hauteur de sa tâche, de mériter cette confiance presque aveugle.... mais à ses supérieurs aussi de savoir le deviner et l'encourager!

Qu'il soit à l'abri des vexations inutiles, des mille tracasseries, de la politique (bannie en tout, il le faut, des questions d'école); qu'on admette son indépendance au lieu de l'annihiler: elle est presque toujours une preuve d'intelligence et de bon vouloir. Enfin, qu'il soit maître dans sa classe, secondé au besoin, s'il est obligé de sévir, et surtout à l'abri d'accusations partiales trop souvent écoutées.

Des examens annuels pour les stagiaires (payés), examens pratiques autant que théoriques, donneraient de bons résultats; ils permettraient, entre autres avantages, de choisir parmi ceux qui se destinent à l'enseignement; on éviterait bien des déceptions, bien des récriminations, en réclamant « aux jeunes », dès l'entrée dans la carrière, tout ce que l'école attend de leur dévouement.

### VIII

Voici venir la brûlante question du programme et du surmenage, question à l'ordre du jour depuis des années et qu'on semble se plaire à résoudre à l'envers.

« Bourrez la cervelle des enfants, il en restera toujours quelque chose »... Tel semblerait le mot d'ordre de l'enseignement approuvé, imposé, dépassé souvent par les jurés d'examens.

Intéressons au contraire les enfants, afin que la jeunesse garde l'amour de l'étude, le respect du livre et que, plus tard, elle rouvre avec plaisir les cahiers délaissés, au lieu de leur garder rancune des heures d'ennui, des jours gris, où, prisonniers dans la classe, ils se laissaient distraire par tout ce qui est vie.

Une mouche se frottant les pattes et lissant ses ailes, une araignée qui tissait sa toile au coin de la vitre, la souris qui trottinait furtive près du pupitre excitait leur intérêt bien mieux que la voix terne du maître, lassante, vaguement écoutée...

L'école primaire ne peut avoir la prétention d'enseigner toutes les sciences.

Pour élaborer son programme avec méthode, rationnellement, il faut une étude approfondie des manifestations diverses de l'intelligence chez l'enfant et établir une corrélation étroite entre ce qui l'intéresse et ce qu'il doit savoir.

D'après ce que j'ai pu observer durant ma carrière longue déjà, il me semble que l'intelligence de l'enfant est, pour ainsi dire, plus en largeur

qu'en longueur, c'est-à-dire qu'elle s'attache volontiers à un grand nombre de sujets, mais qu'elle est incapable d'en suivre à la fois tous les développements.

L'idée générale, s'il la comprend bien, s'incruste profondément en sa mémoire subtile; mais les détails trop menus le déroutent et le désintéressent, à moins qu'ils ne soient présentés sous la forme anecdotique, ou qu'il ait pu s'en rendre compte par son observation personnelle ou encore s'il les a trouvés par la déduction.

Je ne verrais donc aucun inconvénient à ce que, dès la première année de l'instruction primaire, le programme embrassât toutes les branches d'étude; mais chaque branche indiquée seulement par les grandes lignes, les idées générales, puis quelques développements au moyen de récits faits simplement, à la portée des enfants, écrits pour eux quand on devrait les leur lire. On pourrait placer l'histoire naturelle à la base de toutes les leçons données d'abord sous la forme de causeries et faire rapporter à elles toutes les branches d'étude. Ce serait l'unité dans l'enseignement et l'attention n'aurait pas à s'éparpiller sur divers sujets n'ayant entre eux aucune corrélation. Seulement il faudrait toujours partir de choses connues, vues ou faciles à faire connaître.

Des comptes rendus oraux, puis écrits, serviraient à l'enseignement du français (phrases faciles, mais correctes, le verbe et le sujet, lecture, caligraphie). On pourrait commencer l'étude de l'allemand à l'aide d'un petit vocabulaire (traduction de quelques mots employés pendant la leçon de choses, ou pris dans le langage usuel; le calcul (problèmes simples, calcul mental, les quatre opérations) présenté le plus souvent sous forme de jeux ou d'énigmes et dont la solution serait chaque fois clairement prouvée et expliquée par le maître d'abord, par les élèves ensuite; la géométrie (mesures et comparaisons; longueur, largeur, épaisseur), différenciée de l'arithmétique; le dessin (croquis d'objets), en tenant compte du rapport des dimensions mieux que de la perfection des lignes; l'histoire sous forme d'anecdotes (glorification de la paix et du progrès plus que des guerres et des victoires); la géographie, à l'aide de promenades et de gravures.

Enfin, dans la répartition des heures de leçon, on doublerait pour le français et le calcul, pour le dessin dans les classes supérieures, le temps consacré aux branches secondaires.

Enfin, chaque jour, une heure de gymnastique raisonnée ferait avec les travaux manuels diversion au travail intellectuel.

Pour le maître la difficulté résiderait dans l'obligation de marcher lentement, pas à pas, de savoir s'arrêter dès qu'il sentirait se produire une lacune dans la mémoire ou l'intelligence, enfin de vaincre à tout prix l'indifférence de l'enfant aux leçons, de tout mettre en œuvre pour tenir la curiosité en éveil.

Cette esquisse rapide d'un programme pour la première année de l'instruction primaire serait le canevas sur lequel on broderait des développements, on varierait des thèmes pendant les cinq années d'étude qui suivraient.

Le maître posséderait pour chaque année une sorte de manuel général, mais complet, élaboré par une commission d'éducateurs expériment-

tés. Ce serait le résumé succinct et raisonné de toutes les leçons à donner dans l'année, imposant des limites précises, posant des jalons, démarquant bien nettement le chemin à parcourir, les idées générales à déduire. Il remplacerait le programme qu'on nous remet au commencement de chaque année scolaire, donnant en plus des détails et des directions pédagogiques. Enfin, il serait fait surtout pour n'être jamais dépassé par des fonctionnaires trop zélés ou des examinateurs trop difficiles. L'élève pourrait rédiger sur ce modèle un cahier spécial qu'il conserverait et compléterait d'année en année; ce serait le credo, le vade-mecum sur lequel il s'appuierait plus tard, alors que, n'ayant plus l'école, il chercherait avec ses propres forces à aller de l'avant.

Mais, dira-t-on, c'est tuer l'initiative du maître, mettre un uniforme à l'instruction primaire !....

L'initiative du maître ne peut-elle pas toujours s'affirmer dans sa méthode, dans sa manière de dire ?.... S'il n'y a qu'une route à suivre, on peut la parcourir de plusieurs façons.

Quant à l'intelligence de l'enfant, elle trouve spontanément mille applications diverses aux idées reçues.

La fantaisie y perdrait sans doute avec cette manière de faire, mais on conquerrait en revanche l'entente et l'unité dans la compréhension du programme imposé; on mettrait fin également à ces querelles de mots à propos d'appréciation et d'examen qui souvent font perdre de vue le but unique de l'instruction populaire: le bien de l'enfance.

Il faut donc agir et vite, afin de mieux préparer les générations nouvelles dont l'effort volontaire plus général, pour s'élever par l'étude, marquerait véritablement un pas vers le progrès.

C'est, on le voit, moins dans les mots du programme que dans la manière de le comprendre et de le développer qu'il faut opérer une réforme.

Donner le désir de savoir et tracer le chemin à suivre, tel doit être le vœu, l'idéal de l'instruction primaire.

Il est bien jeune celui qu'elle libère et qui s'en va à tire d'aile par la vie.... Son bagage intellectuel est fort léger.... mais si ce qui le compose est solide, s'il a la foi dans le bien et la volonté de marcher droit, il saura tracer son sillon... Et l'école qui l'a formé, l'Etat qui lui a donné ce qui lui devait, sentant à couvert leur responsabilité, pourront dire Je voyant engagé dans la lutte de chaque jour; « Dieu le garde » !....

C. MÉGARD.

---

## Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise A PAYERNE

---

*Journée du 17 août 1895.*

*La diane.* — La diane, jouée dans toutes les rues de la ville à 5 heures du matin, réveille en sursaut les dormeurs. Le ciel est admirablement pur, tout promet une splendide journée. A 7 heures et demie, membres

de la Société et invités se dirigent vers la gare où un train spécial va les conduire à Avenches, puis à Morat. La fanfare payernoise « *l'Avenir* » est aujourd'hui musique de fête et, pendant toute la journée, avec un brio remarquable, elle fera entendre ses morceaux les plus entraînantes. Plus de quatre cents personnes participent à la course.

*A Avenches.* — Le cortège se rend sur la place du château, d'où l'on jouit d'une très belle vue sur toute la vallée de la Broye, sur les lacs de Neuchâtel et Morat et sur le pittoresque Vully couvert de vignes.

*M. Chanson*, instituteur à Chabrey, délégué du district d'Avenches, souhaite la bienvenue en termes excellents. Il indique l'itinéraire qui sera suivi dans la visite des curiosités de la ville, et fait des vœux pour que les quelques instants passés dans la vieille cité avenchoise laissent un bon souvenir.

Grâce à d'aimables cicérones, les visiteurs, divisés en trois groupes, peuvent admirer les vestiges de l'ancienne Aventicum. C'est d'abord le Musée possédant de riches mosaïques romaines, de magnifiques amphores, des objets de toilette, de luxe et de ménage très curieux, des bas-reliefs intéressants, ainsi que deux beaux bustes de Titus et de Vespasien donnés par le prince romain Torlonia. C'est ensuite le Cigognier, énorme colonne, dernière ruine d'un grand temple romain, puis le théâtre. Quelle magnifique et inoubliable leçon d'histoire que la visite de ces antiquités !

N'oublions pas la synagogue, où le service religieux du sabbat excite vivement la curiosité d'un grand nombre de personnes qui y assistent pour la première fois.

Avant le départ dans cet amphithéâtre, où naguère était jouée d'une façon si remarquable la « *Julia Alpinula* » de A. Ribaux, nous attend une abondante collation offerte par les autorités et la population avenchoise. Tous les participants font honneur à l'excellent vin et aux petits pains qui nous sont si généreusement offerts.

Un membre de la municipalité nous adresse quelques mots au nom des autorités d'Avenches, puis, M. le pasteur Jomini porte un toast à l'union de tous ceux qui se dévouent à l'éducation populaire, à l'union des pasteurs et des régents qui doivent travailler la main dans la main. Les paroles de ce vénérable vieillard sont soulignées par d'unanimes applaudissements, et, après quelques mots de remerciement prononcés par M. Cornamusaz, tous les participants, accompagnés par la fanfare, entonnent le beau cantique : « *Immortel roi des cieux* ». Ce fut un moment émouvant et nous vîmes une larme perler dans les yeux de plus d'un.

*M. Bosset*, député du cercle de Grandcour, dont l'amabilité envers nous mérite d'être signalée, porte un toast éloquent à l'union du corps enseignant avec les pères et les mères de famille. « Faites de nos fils des bons citoyens, travailleurs et honnêtes, et de nos filles, non des pianotrices, mais d'excellentes femmes de ménage. »

*M. Chanson*, instituteur à Mur, lève son verre à la santé du Comité cantonal au dévouement duquel nous devons cette magnifique journée.

Il est 11 heures, le moment du départ est venu, et, après avoir cha-

leureusement remercié la population avenchoise de sa réception si cordiale, nous reprenons notre train qui va nous conduire à Morat.

*A Morat.* — Ici encore, nouvelle et cordiale réception et nouveaux discours. Sous les ombrages de l'Hôtel de la Gare, les autorités moraïs qui nous attendent. *M. Grisel*, professeur de français au collège de Morat, en quelques paroles vibrantes, nous remercie de notre visite. *M. le président Cornamusaz* lui répond en une improvisation très heureuse. Puis, dans de magnifiques coupes aux armes de la ville, un vin généreux nous est offert.

Le cortège se reforme et traverse l'antique ville au cachet original. Les uns vont admirer les remparts si bien conservés avec leur sentier de ronde, les tours qui résistèrent à tant de furieux assauts, le musée historique qui renferme plusieurs pièces précieuses. D'autres se précipitent dans les hôtels et restaurants à la recherche d'un dîner que beaucoup ne parviennent pas à se procurer.

*En bateau.* — A 1 heure et demie, embarquement. Le bateau mis à notre disposition par la Compagnie de navigation pour faire le tour du lac est pris d'assaut et, en quelques minutes, il est complètement bondé. Plusieurs dames, prises de peur à la vue de l'encombrement, préfèrent attendre les promeneurs à Morat.

Pourtant le lac est magnifique. La bise soulève quelques petites vagues qui strient de sinuosités lignes brunâtres sa surface bleue. Sur le bateau la gaieté est à son comble ; ce n'est que rires et chants. Tout le monde admire la beauté des rives, qui mériteraient d'être mieux connues. Après avoir fait le tour du lac, nous débarquons à Motiers, petit village bâti au pied du Vully. C'est le lieu natal du célèbre naturaliste Agassiz, dont le père était pasteur de la paroisse. Une grande plaque de marbre, placée dans le mur de la cure, rappelle son souvenir. Après s'être « rafraîchi un brin » dans les deux modestes cafés du village, le bateau nous reconduit à Morat.

*Le retour.* — On se rend en cortège à l'*Obélisque*. Devant cette haute colonne qui nous rappelle tant de glorieux souvenirs, un discours patriotique devait être prononcé, mais, par suite d'un malentendu, l'orateur qui en avait été chargé fait défaut. Les participants entonnent un chant, *M. Savary* prononce quelques mots, puis le train vient nous reprendre pour nous reconduire à toute vapeur à Payerne. Malgré plusieurs minutes de retard, les trains nous attendent. Enchantés de la course et de toute la fête, tous les participants reprennent le chemin de leurs foyers.

La réunion de la Société pédagogique vaudoise, comme on vient de le voir, a réussi au-delà de toute espérance. Nous devons cette réussite au dévouement des instituteurs payernois, à l'amabilité et à l'hospitalité proverbiale des habitants de la cité de Berthe. Qu'il nous soit permis de leur adresser ici un cordial merci.

Les résultats de cette première fête du corps enseignant vaudois nous semblent importants. Il s'est affirmé comme étant véritablement un corps uni, animé d'un excellent esprit. L'ère des discussions acerbes

et inutiles est finie. Maintenant, l'esprit de solidarité, d'amitié s'est franchement affirmé. La Société pédagogique vaudoise peut marcher de l'avant et travaille pour le progrès de l'école, pour le bonheur du corps enseignant primaire et par cela contribuera à la prospérité de notre cher canton.

S.

## CORRESPONDANCE

*Du Jura bernois, 10 septembre 1895.*

### La Diphtérie.

#### II

Les maladies épidémiques prennent surtout naissance dans les agglomérations ; elles rayonnent ensuite autour de leur foyer et sont introduites dans les familles par les individus. On comprend dès lors que l'école soit un terrain très propice au développement de toutes les épidémies, qu'elles se nomment rougeole, coqueluche, diphtérie, variole ou scarlatine.

Mais cherchons d'abord à les éviter, ces maladies et comme les microbes ont existé de tout temps, que nous ne pouvons les détruire complètement, faisons notre possible pour nous en préserver.

L'hygiène générale a son mot à dire en pareille matière, l'on ne saurait trop y insister. Il est du devoir de l'instituteur de veiller à une propreté minutieuse, à l'aération, à l'insolation et à la désinfection régulière et périodique des salles d'école et des fosses d'aisance. Ses élèves devraient être pénétrés de cette vérité que tout individu malpropre est beaucoup plus exposé aux maladies. Il doit insister sur la nécessité des bains : la peau est une des voies les plus importantes pour la sortie des matières nuisibles ou inutiles à notre corps ; elle fait partie de ce cendrier de la machine humaine qui doit toujours être libre. Il dira l'action bienfaisante et toute gratuite du soleil, ce puissant destructeur de germes, et démontrera la nécessité absolue pour tous de respirer un air pur.

Mais le mal est déclaré ; quelle conduite devons-nous suivre et quelles précautions prendre ?

Il ne nous semble pas indispensable de fermer la classe, à moins que l'épidémie ne soit trop violente ou trop maligne. Nous pouvons nous borner à exclure les élèves de la famille malade. Il est sans doute fort désagréable pour une nombreuse famille de voir tous ses enfants renvoyés de l'école parce que l'un de ses membres est atteint de la maladie ; mais c'est une mesure indispensable. Ainsi, si un enfant présente les symptômes de la diphtérie, ses frères et sœurs doivent être impitoyablement exclus de l'école jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'ils ne sont pas en proie à la maladie ; la durée de l'incubation — 2 à 7 jours — étant connue, il est facile de savoir quand ils pourront être rendus à la vie commune. Les élèves guéris ne devront, dans aucun cas, être reçus de nouveau en classe que munis d'un certificat médical.

Aussitôt qu'il aura connaissance d'un cas de diptérie, l'instituteur devra très fréquemment désinfecter par la combustion de soufre et par des pulvérisations et lavages au sublimé, les locaux et les salles scolaires. Rien ne s'oppose à ce que les élèves eux-mêmes ne soient désinfectés par des pulvérisations de sublimé ou de résorcine.

Usons donc, chers collègues, de mesures hygiéniques intelligentes, de précautions continues, de soins constants et nous aurons contribué, pour une large part, à enrayer la terrible épidémie dont j'ai signalé les effrayants progrès<sup>1</sup>.

D. S.

*Bellinzone, août 1895*

En octobre prochain aura lieu, dans la capitale du canton du Tessin, l'ouverture de notre école commerciale. Cette nouvelle institution n'est pas sans importance pour les étudiants des langues française ou allemande qui veulent se vouer au commerce, parce qu'un jeune homme qui veut s'instruire dans la pratique et la théorie de la langue italienne trouvera aussi dans la Suisse italienne une école commerciale publique qui obtient un subside de la confédération et du canton. Nous pouvons espérer que cette nouvelle école prospérera, car sa direction est entre les mains d'un homme énergique et instruit, dont l'expérience pratique au point de vue commercial est éprouvée.

Dans le même mois une autre institution commencera son activité à Bellinzone. C'est le *Collegio-Convitto Dante Alighieri*, situé à quelques pas de l'école commerciale. Ce collège, avec ses bâtiments bien aménagés, dans une position très favorable pour l'étude comme pour la santé, est dirigé par MM. G. Fini, recteur, et L. Ressega, vice-recteur, bien connus par leur compétence et leur dévouement en matière d'éducation et d'instruction, car ils ont dirigé auparavant avec beaucoup de succès un collège analogue à Roveredo (Grisons).

Le nouveau collège *Dante Alighieri* doit être conseillé surtout aux personnes de langue française ou allemande qui désirent apprendre *la bella lingua di Dante Alighieri*. Il comprend une section primaire et secondaire, un gymnase de six classes et des cours spécialement destinés aux élèves de langue étrangère. En outre le collège *Dante Alighieri* sert de pension pour les jeunes gens qui fréquentent l'école commerciale. Les personnes désireuses d'avoir les prospectus de cet établissement peuvent s'en procurer auprès de la direction.

J. H.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — **Enseignement professionnel.** — Les délégués des associations pour l'éducation professionnelle de l'industrie et des corps de métiers se sont réunis le 1<sup>er</sup> septembre, à Schwytz.

M. le docteur Lienhardt, d'Einsiedeln, a parlé de l'organisation des écoles com-

1. On nous a fait dire (voir numéro 16) que le chiffre de la mortalité par la diptérie dans le canton de Berne est *au-dessus* de la proportion que donne la mortalité pour cette maladie dans la Suisse entière. C'est une erreur. Le pour cent des décès est en effet de 0,066 pour la Suisse, de 0,048 pour le canton de Berne, mais par contre de 0,099 pour le Jura-Bernois.

D. S.

plémentaires professionnelles, et s'est prononcé pour la suppression des leçons du soir, ainsi que pour l'amélioration du traitement des maîtres.

Le rapporteur, M. Boos-Jegher, s'est prononcé d'une manière générale dans le même sens.

BERNE. — **Société cantonale des instituteurs bernois.** — Tous les derniers cas de non-réélection ont été aplatis à la satisfaction des deux parties, à l'exception de celui de *Hofstetten* près Brienz. Cette commune a décidé, par 36 voix contre 33, de mettre la place au concours pour la seconde fois. Les avis publiés dans les organes de la Société ont eu un plein succès, aucun candidat ne s'étant présenté pour cette place.

Dans différents cas de demandes de secours, de prêts ou de menaces de non-réélection, les comités de sections n'ont pas toujours présenté un rapport avec propositions nettement formulées. Comme le Comité central doit toujours baser ses décisions sur les propositions des comités de sections, il est de toute nécessité que ces derniers rédigent leurs rapports avec exactitude et précision.

*Aux Comités de sections.*

Messieurs,

Nous vous prions de faire parvenir immédiatement aux membres de votre section les circulaires ci-jointes.

Nous vous avisons par la même occasion que 20 sections seulement nous ont adressé le résultat de la votation sur les nouveaux statuts; nous vous prions d'ordonner cette opération au plus vite et de nous en envoyer le résultat.

Concernant « l'Agenda pour instituteurs », nous vous rendons attentifs au fait qu'il n'est possible de réaliser un bénéfice appréciable en faveur de la caisse pour veuves et orphelins d'instituteurs suisses que s'il est remis en mains personnelles du souscripteur, auquel cas les frais de port, de remboursement, etc., pourraient être évités. Nous prendrons en conséquence la liberté de vous adresser en son temps les agendas commandés dans votre section, avec prière de les distribuer aux souscripteurs et d'en encaisser le montant.

Salut affectueux !

COMITÉ CENTRAL.

*I. — Déclaration d'adhésion.*

Le soussigné déclare par la présente demander son entrée dans la Société suisse des instituteurs (cotisation 1 fr. ou abonnement au journal 5 fr.); La Société évangélique des instituteurs (cotisations suivant les dépenses de la Société); La Société suisse des institutrices (cotisation 4 fr.).

Nom :

Domicile :

On est prié de souligner le nom de la société dont on désire faire partie. Celui qui est déjà membre de l'une des associations précitées est prié d'en souligner quand même le nom, afin de faciliter une statistique complète.

*II. — Bulletin de souscription.*

Le soussigné souscrit à l'*Agenda de la Société suisse des instituteurs pour 1896-97.*

Nom :

Domicile :

Ces deux circulaires concernant surtout nos collègues de langue allemande, le Comité central a jugé inutile de les faire adresser aux sociétaires jurassiens, qui sont presque tous membres de la Société pédagogique jurassienne, section de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Nous n'en recommandons pas moins chaleureusement l'*Agenda* édité par la

Société suisse des instituteurs, qui renferme de précieuses données statistiques et une foule de renseignements importants. Il ne coûte que 1 fr. 50 et sera facilement compris par tous les instituteurs possédant les éléments de la langue allemande.

S'adresser à M. H. Murset, inst., Länggasse, Berne (Th. M.).

**BELGIQUE.** — **La nouvelle Loi scolaire.** — Par 81 voix sur 52 et deux abstentions, la Chambre belge a voté le projet de loi scolaire. La ratification du Sénat n'est plus qu'une formalité qui ne fait l'objet d'aucun doute.

La loi rétablit parmi les matières obligatoires d'enseignement dans les écoles publiques la religion. C'est un triomphe pour l'Eglise qui a toujours soutenu que créer des écoles où l'enseignement religieux demeure en dehors du programme obligatoire et est relégué parmi les matières facultatives, avec les arts d'agrément, c'est donner une prime à l'impiété et exercer une tyrannie odieuse sur les parents chrétiens. Comme il faut tenir compte, à notre époque, des divergences religieuses, on a introduit dans la loi une clause dite de conscience, rédigée sur le modèle anglais, et qui confère aux parents la faculté de soustraire leurs enfants à l'enseignement religieux.

Il semble bien, à première vue, que cet article donne une garantie efficace et suffisante à la liberté de conscience; mais un peu de réflexion montre qu'il n'en est rien. En effet, désormais, la présomption légale est en faveur de l'enseignement religieux; il faudra une déclaration expresse du père de famille pour y soustraire ses enfants; faire cette déclaration, ce sera se désigner soi-même aux critiques, aux quolibets, qui sait? à la persécution de ses voisins, qui ne se feront nul scrupule de traiter sans compunction d'athées et de matérialistes les pères et les enfants qui auront eu le courage de se mettre au bénéfice de la clause de conscience.

(*Le Temps.*)

**ESPAGNE.** — **Pauvres instituteurs!** — Dans la province de Saragosse, le maître d'école de Lecinena, à qui il est dû plus de 700 pesetas de traitement, a refusé l'acompte de 75 pesetas qu'on a osé lui offrir.

Celui de Muel, à qui il est dû plus de 1,000 pesetas, n'a pas eu telle peine, car on ne lui a rien offert du tout; mais il a écrit au préfet pour solliciter un permis de mendicité, se voyant à la veille de mourir de faim.

## BIBLIOGRAPHIE

**Le Jeune citoyen** pour 1895. — Prix : 1 fr. — S'adresser à l'administration, Martheray, 5 B, Lausanne.

Cette utile publication, destinée à faciliter la préparation aux examens de recrues, paraîtra en un seul numéro, qui sera expédié en octobre. Elle sera terminée par quelques chants patriotiques qui s'ajouteront aux exercices de lecture, d'arithmétique, de composition et aux notions d'histoire, de géographie et d'instruction civique dont se compose le programme.

Nous recommandons le *Jeune citoyen* aux instituteurs et surtout à la jeunesse.  
A. G.

**La Théorie musicale**, par C.-C. Dénéréaz.

Tel est le titre de l'ouvrage dont M. F. Payot, libraire à Lausanne, vient de faire paraître la 2<sup>e</sup> édition, augmentée.

Disons tout de suite que ce livre nous plait par son sérieux et sa clarté. Les définitions y sont données dans un style simple, accessible à tous, initiés ou profanes. Ni remplissage ni délayage, mais une exposition rapide et facile.

L'auteur a divisé la partie purement théorique de son livre — 100 pages, sur 166 — en cinq parties :

- I. Les sons au point de vue de leur durée ;
- II. Les sons au point de vue de leur hauteur ou de leur gravité ;
- III. L'intensité des sons et la vitesse avec laquelle ils se succèdent ;
- IV. La transposition, les voix, les choeurs et l'emploi des clés ;
- V. Quelques notions élémentaires d'harmonie.

Viennent ensuite un exposé succinct de la musique chiffrée, une liste des principaux musiciens et un lexique de termes musicaux.

Le tout constitue un excellent ouvrage, guide sûr pour ceux dont l'instruction musicale est insuffisante, *memento* précieux pour les maîtres qui, ayant beaucoup d'autres branches à enseigner, risquent d'oublier certains détails qui ont leur importance. Qu'on nous permette maintenant une petite observation.

M. Dénéréaz remplace les anciens mots : *ronde*, *blanche*, *noire*, *croche*, *double croche*, *triple croche*, *quadruple croche*, par ceux de : note entière, demi-note, quart, huitième, seizième, trente-deuxième, soixante-quatrième de note, lesquels, dit-il non sans raison, font immédiatement saisir le rapport des valeurs. Cette innovation est-elle heureuse ? — Oui et non. Oui, car elle est un acheminement à quelque chose de meilleur ; non, parce que ces nombres, trente-deux, soixante-quatre, sont trop élevés pour parler bien clairement à l'esprit. Allons, mon cher professeur, faites comme Chevé et ses prédecesseurs, que vous avez l'air de fort bien connaître : prenez pour unité le *temps* — la *noire* — et non la mesure ; abandonnez une fois pour toute la *ronde*, cette unité fictive, qui, en somme, ne peut entrer que dans une seule sorte de mesure — celle à 4 temps — et refuse obstinément d'être incorporée dans les deux autres — celles à 2 et à 3 temps. Laissez-la bouder dans son coin, toute seule, cette relique des anciens âges : les enfants et les maîtres vous en sauront gré, et la musique n'y perdra rien.

CH. P.

## PARTIE PRATIQUE

### EXERCICES SCOLAIRES

#### I. — Langue française

4<sup>me</sup> Année

Du PRONOM.

*Nous* avons une poule blanche; ses petits l'accompagnaient, *ils* étaient beaux; *vous les* avez *vus*; *nous les* avons tués et mangés.

Dans une phrase, le pronom prend le genre et le nombre du nom dont il tient la place et remplit le même rôle : il est sujet quand le nom qu'il remplace fait l'action exprimée par le verbe. Il est complément direct ou indirect selon que l'être dont il est question reçoit l'action directement ou indirectement.

Le pronom régit l'accord du verbe dont il est le sujet : il l'exige au même nombre et à la même personne. Le pronom, s'il précède le participe passé dont il est le complément direct veut ce participe passé au même genre et au même nombre que le nom remplacé.

Quant au pronom complément indirect, il n'a aucune influence sur l'orthographie des autres mots de la phrase.

*Modèle d'analyse des pronoms.*

*Nous* : pronom personnel, remplaçant les personnes qui parlent; 1<sup>re</sup> personne du pluriel. Il est sujet du verbe *avions*, (terminaison *ions*).

*l* : (Mis pour elle, la poule.) Pronom personnel, 3<sup>me</sup> personne du singulier ; complément direct du verbe *accompagnaient*.

*ils* : (Mis pour les petits.) Pronom personnel, 3<sup>me</sup> personne du pluriel. Il est sujet du verbe étaient (terminaison *aient*).

*vous* : Pronom personnel remplaçant les personnes à qui l'on parle; 2<sup>me</sup> personne du pluriel. Il est le sujet du verbe avez vus (terminaison *ez*).

*les* : Pronom personnel, remplaçant le nom petits; 3<sup>me</sup> personne du masculin pluriel. Il est le complément direct du participe passé vus (terminaison *s*). Il y a accord, le pronom étant placé avant.

*nous* : Comme ci-dessus.

*les* : Comme ci-dessus.

### 3<sup>me</sup> Année

#### EMPLOI DU NOM DANS LA PHRASE.

Notre *maitresse* nous donne une *leçon*.

*Quels noms trouvez-vous dans cette phrase?* Deux noms : *maitresse* et *leçon*.

*Que savez vous sur le premier de ces noms?* Maitresse est un nom *commun* parce qu'il désigne toute une catégorie de personnes.

C'est un nom *concret* puisqu'on peut toucher et voir une maîtresse, c'est un être qui tombe sous les sens.

Il est du genre féminin, puisqu'il désigne une femme; du nombre singulier, il n'y en a qu'une.

*Quel est le rôle de ce nom dans la phrase?* Maîtresse est le sujet du verbe donne, c'est elle qui fait l'action.

*Que savez vous sur le second de ces noms?* Leçon est un nom *commun abstrait*, parce que l'être qu'il désigne ne tombe pas sous les sens.

Il est du genre féminin et du nombre singulier.

Sa fonction consiste à indiquer ce que la maîtresse donne, c'est l'objet de l'action qu'elle fait. Le nom *leçon* est donc le *complément direct*, du verbe donner.

*Si je dis : « Notre maitresse d'école donne une leçon de géographie. » Y a-t-il d'autres noms?* Il y a deux noms nouveaux : *école* et *géographie*.

*Quel est leur emploi dans la phrase?* Le nom *école* indique que la maîtresse dont on parle n'est pas une maîtresse de maison, ou d'atelier, ou de piano ou de langues, mais une maîtresse d'école. C'est donc le *complément de mot* du nom maîtresse.

*Et le second?* Le nom *géographie* complète, achève le sens du nom *leçon*; il spécifie quelle espèce de leçon la maîtresse donne; c'est aussi un *complément de mot* du nom *leçon*.

### Degré supérieur

#### UN SACRIFICE DRUIDIQUE (COMPOSITION)

Dans une clairière, au milieu de la forêt, un dolmen magnifique avait surtout le don de m'attirer. Lui, c'est certain a vu les Helvètes et a servi d'autel à leurs prêtres. Je ne m'en approchai jamais qu'avec respect et avec une certaine crainte superstitieuse; silencieusement j'arrivais, je m'asseyais sur un roc voisin et regardais le dolmen pendant des heures, tout en rêvant aux choses du passé.

Or un soir je m'attardai dans la forêt et n'arrivai qu'assez tard vers mon autel. Les dernières lueurs du soleil couchant empourpraient le sommet des arbres et l'obscurité commençait à se répandre profonde sur la forêt. J'eus peur et je me levais déjà pour fuir, quand un sentiment de honte me retint; je me rassis, et, tout pénétré du mystérieux silence des bois, je me mis à rêver.

Tout à coup, et sans que je pusse savoir comment cela avait pu se faire, l'obscurité fit place à un clarté extraordinaire. Au milieu de la clairière un immense feu de bois sec était allumé; les flammes jetant sur les arbres voisins des lueurs fan-

tastiques, s'élevaient en serpentant jusqu'à une grande hauteur ; la forêt, sous cette lumière rouge, intermittente et chancelante paraissait s'agiter, les grands arbres se tordre comme de monstrueux reptiles.

Autour du feu, une trentaine de femmes, vêtues de longues robes blanches, les cheveux au vent, couronnées de branches de gui, tournaient lentement en élévant au ciel leurs bras nus et poussant par intervalles de longs cris semblables à des appels suppliants.

Au centre de cette ronde nocturne, sur le dolmen, était étendu un taureau dont le ventre ouvert laissait pendre les entrailles et couler le sang. Des druides à barbe blanche, vêtus aussi de longues robes, couronnés de feuilles de chêne, chantaient en canon une mélodie, peut-être un peu monotone dans son invariable phrase, mais singulièrement sauvage et variée dans l'expression que les chanteurs savaient y mettre ; tandis que l'un d'eux, armé d'une hachette d'or, tranchait dans le ventre fumant de la victime les morceaux qu'il jetait das le feu pour les offrir à la divinité : la lune.

A quelques pas de là, dans l'obscurité profonde de la forêt, quelques aurochs inquiets mugissaient sourdement, tandis que les bêtes féroces, les ours et les loups, attirés par l'odeur de la chair, mais tenus à distance par le feu, rugissaient et mêlaient leurs voix enrouées au chant grave des druides et aux appels des druidesses. C'était saisissant.

Cette clairière illuminée, ces flammes et ces ombres dansantes, la lueur blafarde de la lune qui se mêlait aux éclats du bûcher, ces cris, ces chants, ces hurlements, et, tout autour, sous le feuillage épais, les ténèbres les plus intenses ; tout était bien fait pour frapper l'imagination. Les druides eux-mêmes, dans le moment du sacrifice, devaient être saisis de la solennité sauvage de leur cérémonie.

J'assisai longtemps à ce culte rendu à la lune, ne pouvant m'en arracher, malgré la terreur dont j'étais saisi. Les chanteurs et les danseuses se calmaient par intervalles et semblaient vouloir s'arrêter tout à fait, mais ce n'était que pour recommencer bientôt avec plus d'entrain. Les chants et les cris passaient par toutes les modulations possibles : tour à tour soupirs, gémissements, lamentations, rires, blasphèmes, admiration, fureur, chaque sentiment, chaque passion était rendue avec une saisissante vérité. Le feu lui-même, comme s'il voulait prendre part à la cérémonie, se ranimait, jaillissait, pétillait.

Quelle nuit je passai là ! Je restais l'oreille tendue et les yeux fixes, surpris, muet d'étonnement, de terreur et peut-être aussi d'admiration.

Cependant la lune ayant disparu soudain derrière un nuage noir, le feu s'éteignit comme par enchantement, les druides et les druidesses s'évanouirent entre les arbres et je me trouvai plongé dans une obscurité profonde, le silence avait succédé aux cents voix du sacrifice, j'étais seul au milieu de la forêt. J'écoutais encore : un bruit arriva jusqu'à moi, c'était l'horloge du village qui sonnait minuit.

Alors, je l'avoue, pris d'une terreur panique, je dévalai entre les vieux chênes de toute la vitesse de mes jambes et ne m'arrêtai que dans ma chambre, devant mon lit.

imiter ce morceau en prenant pour sujet un fait quelconque de l'histoire suisse ou genevoise.

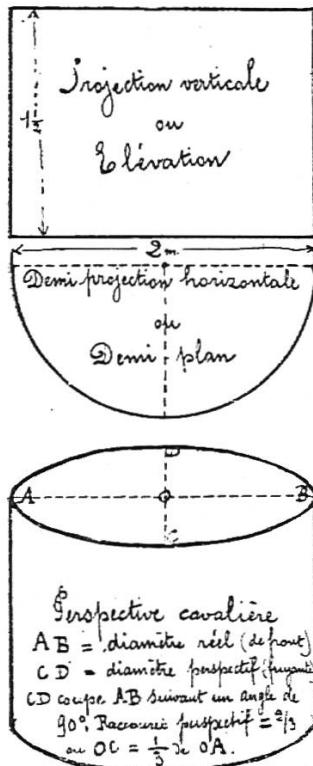
Ch. THORENS.

### Dessin

#### SOLUTION DU PROBLÈME PROPOSÉ DANS LE N° 16.

Si nous plaçons un objet quelconque entre un foyer lumineux et un écran vertical, tel qu'un mur blanchi, l'ombre portée par cet objet sur l'écran figure la *pro-*

*jection verticale* ou *élévation* de l'objet (à condition que le foyer lumineux soit à la hauteur de l'objet et qu'il se trouve, ainsi, que ce dernier, dans un plan perpendiculaire à l'écran).

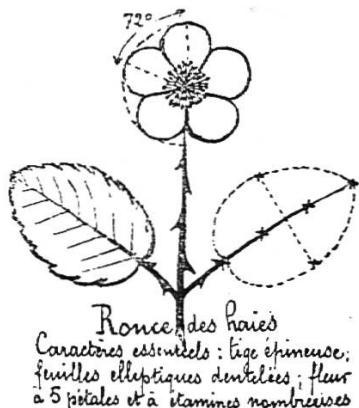


pour bien faire comprendre à nos lecteurs ce que l'on entend par ce terme de *projection*. Ainsi dans notre lien de serviette, la projection verticale ou élévation est un rectangle ayant pour longueur le diamètre ou 2 modules et pour largeur la hauteur du cylindre soit  $1 \frac{1}{2}$  module; la projection horizontale est un cercle; or quand cette projection est un polygone régulier, on peut se borner à en dessiner la moitié ou même seulement le quart.

Pour la mise en perspective cavalière ou perspective à fuyantes parallèles, nous avons considéré la forme de l'objet et, ayant reconnu qu'il appartenait aux formes tournées ou rondes (corps de rotation), nous avons choisi comme angle du diamètre fuyant  $90^\circ$  et, proportionnellement un raccourci plus considérable que celui de  $\frac{1}{2}$  qu'on admet généralement lorsque l'angle des fuyantes est plus petit; notre raccourci est effectivement de  $\frac{2}{3}$ . Grâce à cette *double* disposition, nous obtenons une image perspective plus flatteuse à l'œil.

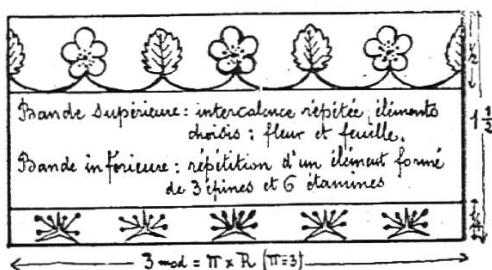
Les caractères essentiels d'une plante sont, indépendamment de ses facultés physiologiques, de sa couleur, et de ses propriétés alimentaires, pharmaceutiques ou industrielles: la disposition des fleurs (isolées, en grappes, en ombelles, etc.), la forme de la corolle (polygonale, papillonnacée, labiée tubulaire ou en cloche), celle du calice, le nombre des pétales, des sépales et des étamines, la nature et la disposition du pistil et des fruits; en ce qui concerne les feuilles: leur forme, leurs divisions, leurs nervures, leur mode d'attache au rameau; pour la tige: sa nature ligneuse ou herbacée, glabre, velue, lisse ou épineuse, son port, son mode de ramification, etc. L'examen d'une plante dans ces conditions est un excellent exercice d'observations et fournit matière à une foule de remarques intéressantes, conduisant à des généralisations souvent inattendues ou ignorées jusqu'à ce moment.

Pour en revenir à notre dessin, ce sont ces principaux caractères de la plante choisie qu'il faut nécessairement conserver lorsque, modifiant la forme naturelle par la stylisation, corrigeant pour ainsi dire la nature elle-même, on crée une forme



ornementale plus ou moins compliquée. C'est ainsi par exemple que dans la famille des rosacées, les fleurs isolées ont cinq pétales disposés en corolle circulaire. Ce caractère a été conservé dans notre fleur de ronce, obtenue en divisant un cercle en cinq secteurs égaux, chaque secteur ayant un arc de  $72^\circ$  soit les  $\frac{4}{5}$  d'un angle droit.

La bande décorative représentant le demi-développement de la surface latérale a été obtenue en prenant pour rapport:  $\pi = 3$ , ce qui est une approximation bien suffisante en dessin à main levée. Dans ce cas nous avons fait: demi-circonférence  $= 3 \times$  le rayon  $= 3$  modules; la largeur étant égale à  $1 \frac{1}{2}$  module, dimension fournie par l'élévation. Cette bande est divisée en trois zones inégales mais proportionnelles entre elles, leur largeur étant entre elles comme 1, 2 et 3. Plusieurs de nos correspondants ont fait leurs deux bandes extrêmes de même largeur; ce n'est pas une faute,



mais, au point de vue décoratif, c'est un peu monotone. Quant à la disposition de l'ornementation et aux éléments choisis, l'examen de notre cliché sera plus suggestif que tout commentaire. Nous recommanderons seulement à quelques-uns de nos correspondants d'apporter un grand soin à l'exécution de chaque motif. Il est préférable dans une répétition de n'en dessiner qu'un des éléments et indiquer seulement la place des autres par un point ou tout autre signe que de vouloir les dessiner tous, mais les dessiner mal.

Arrivé au bout de l'explication de ce problème de dessin, nous pensons que chacun de ceux de nos abonnés qui nous ont envoyé une solution aura su découvrir les critiques qui le concernent particulièrement. Nous leur témoignons à tous notre admiration pour la bonne volonté dont ils ont fait preuve et la peine qu'ils se sont donnée en ce temps de vacances, et nous voulons croire qu'ils vont nous demeurer correspondants fidèles et empressés. Nous voulons croire aussi qu'ils auront des imitateurs nombreux dans les rangs du corps enseignant de nos cantons romands.

Enfin, et quoi qu'il nous en coûte, nous respectons la volonté de ceux de nos correspondants qui nous ont demandé l'incognito, mais nous espérons que cet excès de modestie n'aura pas de durée.

Autre solution juste : M. Vuagnat, à Meinier.

#### PROBLÈME POUR LES SOCIÉTAIRES

Un parapluie dont la canne mesure 90 cm. est ouvert et repose sur le sol par l'extrémité de deux *baleines* consécutives et l'angle droit formé par le *corbin* de la canne. Les baleines (?) sont au nombre de 8, leur point d'attache est à 10 cm. de l'extrémité de la canne. Le rayon de la calotte sphérique représentée par le parapluie ouvert mesure 50 cm, cette mesure est prise dans le plan, perpendiculaire à la canne, renfermant toutes les extrémités des baleines. La canne coupe ce plan, à 50 cm. de l'angle du corbin. De plus les supports des baleines ont leurs extrémités attachées: a) sur la canne à 10 cm. du sommet de la calotte; b) sur le milieu de la baleine correspondante.

Cela étant, modular le parapluie et en dessiner: 1<sup>o</sup> le profil, la calotte tournée à droite; 2<sup>o</sup> le plan correspondant à cette projection de profil; 3<sup>o</sup> La perspective cavalière (cette perspective sera établie d'après l'exercice 2).

Alf. Schütz.

